

# DECLARATION PREVISIONNELLE DE RECOLTES

ANNEE

Je soussigné.....

Domicilié....., en SUISSE, déclare être exploitant en tant que : propriétaire, usufruitier, fermier, des biens-fonds sur le territoire de la commune de .....

située dans la zone de 10 km en application de la Convention Franco-Suisse du 31 Janvier 1938.

**A ce titre je prévois les récoltes suivantes :**

<b>Parcelles</b> (Parzellen nummer)	<b>Superficie</b> (Bereich)	<b>Nature</b> (Natur der Ernte)	<b>Quantités</b> (menge)

Je m'engage à n'exporter vers la Suisse sous couvert de la présente procédure, que les produits de ma récolte, repris ci-dessus.

La présente me dispense de présenter les marchandises récoltées auprès du **bureau des Douanes de Saint Louis Autoroute**, lors de chaque exportation.

Je m'engage à déposer, auprès du **bureau des Douanes de Saint Louis Autoroute** – Plateforme Douanière – BP 30003 – 68301 Saint Louis, un exemplaire de la présente.

Les récoltes :

- provenant de parcelles non reprises ci dessus ;

- non autorisées par le Maire ;

- non prévues par l'article 2 de la convention franco-suisse ; devront faire l'objet du dépôt d'une déclaration en douane en bonne et due forme, sous peine des sanctions prévues par le code des douanes.

**Date :**

**Signature :**